



SPORT ÉTUDIANT
La fédération

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

CHAMPIONNAT SCOLAIRE PROVINCIAL INVITATION

D'ATHLÉTISME EN SALLE 2007-2008

Article 1	Identification des catégories	2
Article 2	Surclassement	2
Article 3	Composition de la délégation	2
Article 4	Encadrement	3
Article 5	Accréditation	3
Article 6	Équipement	3
Article 7	Réglementation technique complémentaire.....	3
Article 8	Classement.....	5
Article 9	Récompenses	5
Article 10	Règlements officiels employés.....	6
ÉPREUVES D'ATHLÉTISME EN SALLE		7

ATHLÉTISME EN SALLE 2007-2008

Article 1 **Identification des catégories**

*1.1

Catégorie	Date de naissance
Juvenile (incluant cadet 2 ^e année)	Du 1^{er} juillet 1989 au 30 septembre 1992
Cadette (cadet 1 ^{ère} année + benjamin 2 ^e année)	Du 1^{er} octobre 1992 au 30 septembre 1994
Benjamine (benjamin 1 ^{ère} année)	Du 1^{er} octobre 1994 au 30 septembre 1995

Article 2 **Surclassement**

2.1 Le simple surclassement est permis dans toutes les catégories. L'athlète devra participer dans sa catégorie de surclassement dans toutes les épreuves individuelles. Le simple surclassement est permis dans les relais sans obligation de surclassement dans les épreuves individuelles.

Les élèves de catégorie moustique (du 1^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1997) peuvent évoluer dans la catégorie benjamine.

Article 3 **Composition de la délégation**

3.1 Chaque délégation peut inscrire un maximum de deux (2) athlètes par épreuve.

3.2 Les athlètes peuvent participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles plus un relais. Les trois (3) épreuves individuelles doivent être réparties ainsi :

Deux (2) épreuves de piste et une (1) épreuve de pelouse
OU
Deux (2) épreuves de pelouse et une (1) épreuve de piste

3.3 Une (1) région peut inscrire une (1) équipe de relais par catégorie et par type de relais. Cette équipe sera formée d'athlètes de la délégation régionale et devra être confirmée une (1) heure avant le début de l'épreuve. Un (1) athlète ne peut s'inscrire que pour un (1) seul relais.

- 3.4 Les athlètes doivent minimalement atteindre les standards suivants pour participer à la compétition :

Standards minimaux

LONGUEUR	<i>FÉMININ</i>	<i>MASCULIN</i>
Benjamin	3m30	3m80
Cadet	4m	4m50
Juvenile	4m20	5m15
MARCHE (1500 m)		
Benjamin	12.5 min	12 min
Cadet	11 min	11 min
Juvenile	10.5 min	10.5 min
HAUTEUR		
Benjamin	1m20	1m20
Cadet	1m30	1m40
Juvenile	1m35	1m50
POIDS		
Benjamin	8m	8m
Cadet	8m	9m
Juvenile	9m	10m
COURSE (1500 m)		
Cadet	6 min	5.5 min
Juvenile	6 min	5 min

Article 4 **Encadrement**

Entraîneur / accompagnateur:	1 pour 15 athlètes
------------------------------	--------------------

Article 5 **Accréditation**

- 5.1 Lors de l'accueil sur les lieux du championnat-invitation, tout élève doit présenter comme preuve d'identité sa carte d'assurance-maladie avec photo ou sa carte étudiante de l'école avec photo (voir articles 6 et 7 des règlements administratifs).
- 5.2 Aucune nouvelle inscription (ajout) ou changement ne sera permis lors de la période d'accréditation. Les entraîneurs devront faire part de la liste des absences aux membres de l'organisation.

Article 6 **Équipement**

Les souliers avec pointes sont permis. Le comité organisateur déterminera la longueur des pointes selon la piste.

Article 7 **Réglementation technique complémentaire**

7.1 **Chambre d'appel**

Il n'y aura pas de chambre d'appel.

Les athlètes inscrits aux épreuves de piste devront se présenter à la ligne de départ dix (10) minutes avant le début de leur épreuve. Les athlètes inscrits aux

épreuves de pelouse devront se présenter vingt (20) minutes avant le début de leur épreuve à leur aire de compétition.

Un (1) athlète inscrit à deux (2) épreuves se déroulant simultanément doit privilégier l'épreuve de piste en avisant l'officiel de pelouse.

Les athlètes doivent porter leur dossard en tout temps.

7.2 **Longueur**

Pour la catégorie benjamine, la planche d'appel sera remplacée par une zone d'appel.

7.3 **Saut en hauteur**

Les hauteurs de départ sont les suivantes :

	Féminin	Masculin
Benjamin	1 m	1 m
Cadet	1 m	1 m 15
Juvenile	1 m 20	1 m 30

7.4 **Piste**

Pour toutes les épreuves de piste, la répartition des participants se fera selon leur performance. Les athlètes qui n'ont pas de performance indiquée sur le formulaire d'inscription seront placés dans les vagues les plus lentes.

Sur une piste à cinq (5) corridors, il y aura une finale A - B pour les épreuves de 60 mètres. Tous les athlètes auront accès aux médailles.

Pour une piste à six (6) corridors :

5 vagues et plus : les 6 meilleurs temps
4 vagues : le premier plus les 2 meilleurs temps
3 vagues : le premier plus les 3 meilleurs temps
2 vagues : le premier plus les 4 meilleurs temps

Pour une piste à huit (8) corridors :

7 vagues et plus : les 8 meilleurs temps
6 vagues : le premier plus 2 meilleurs temps
5 vagues : le premier plus 3 meilleurs temps
4 vagues : le premier plus 4 meilleurs temps
3 vagues : les 2 premiers plus 2 meilleurs temps
2 vagues : les 3 premiers plus 2 meilleurs temps

7.5 Relais

Dans la catégorie benjamine, l'épreuve au programme est un relais 4 X 60 mètres/navette (sans témoin) avec un contact dans la zone d'échange.

Dans la catégorie juvénile, le relais medley se déroulera ainsi:

- 1^{er} coureur: 400 mètres
- 2^e coureur: 200 mètres
- 3^e coureur: 200 mètres
- 4^e coureur: 800 mètres

7.6 Inscription aux épreuves combinées

Les athlètes qui s'inscrivent au triathlon (benjamin et cadet) et au quadrathlon (juvénile) ne marqueront que pour cette épreuve. Ils ne pourront rapporter aucun point en épreuve individuelle. Les athlètes devront donc faire un choix entre les épreuves combinées ou les épreuves individuelles. Ces athlètes pourront toutefois prendre part aux épreuves de relais.

Article 8 **Classement**

8.1 Un classement par région, par catégorie déterminera la région gagnante.

8.2 La somme des points obtenus par les six (6) premiers concurrents pour chacune des épreuves, par catégorie, déterminera le rang de cette région au classement. Un classement par région toutes catégories, déterminera la région gagnante. Les points seront attribués de la façon suivante:

1 ^{ère} position	7 points
2 ^e position	5 points
3 ^e position	4 points
4 ^e position	3 points
5 ^e position	2 points
6 ^e position	1 point

N. B. : Ce modèle d'attribution s'applique également pour les épreuves combinées et les épreuves de relais.

Article 9 **Récompenses**

9.1 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois premiers de chaque épreuve prévue au programme.

9.2 Un ruban commémoratif est remis aux membres de la délégation championne.

9.3 Une coupe sera présentée à la délégation qui aura cumulé le plus grand nombre de points au total des catégories.

Article 10 **Règlements officiels employés**

- 10.1 Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération d'athlétisme du Québec (FAQ) et ceux de la Fédération québécoise du sport étudiant.
- 10.2 Toutefois, les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 10.3 Les règlements administratifs des événements scolaires provinciaux doivent être respectés.

ÉPREUVES D'ATHLÉTISME EN SALLE

	BENJAMINE	CADETTE	JUVÉNILE
1	50 ou 60 m	50 ou 60 m	50 ou 60 m
2	50 ou 60 m haies	50 ou 60 m haies	50 ou 60 m haies
3	150 m	200 m	200 m
4	600 m	600 m	800 m
5	1200 m	1500 m	1500 m
6	1500 m marche	1500 m marche	1500 m marche
7	longueur	longueur	longueur
8	hauteur	hauteur	hauteur
9	poids (F = 2 kg / H = 3 kg)	poids (F = 3 kg / H = 4 kg)	poids (F = 3 kg / H = 5 kg)
10	relais 4 X 60 m navette	relais 4 X 200 m	relais 4 X 200 m relais medley
11	TRIATHLON (50 ou 60 m haies, poids et longueur)	TRIATHLON (50 ou 60 m haies, poids et longueur)	QUADRATHLON (50 ou 60 m haies, poids, longueur et 200 m)

N.B.: Les épreuves féminines et masculines sont les mêmes pour chacune des catégories.